

Des situations de vie qui peuvent relever du C.C.

Ils ou elles disent :

Elle : *La routine s'est installée dans notre vie et nous n'avons quasiment plus de dialogue, et ça me manque beaucoup.*

Lui : *Nous n'avons pratiquement plus de vie sexuelle depuis la naissance de notre enfant et nous en souffrons tous les deux.*

Elle : *Mon mari est au chômage, il déprime et devient invivable.*

Lui : *Ma compagne passe beaucoup de temps sur les réseaux sociaux et les sites de rencontres, et je ne suis pas d'accord !*

Je la surveille et ça se passe mal...

Elle : *Nous vieillissons. J'ai peur qu'il me quitte pour une femme plus jeune...même s'il essaye de me rassurer !*

Lui : *On s'est mariés très jeunes. Aujourd'hui ma femme dit avoir besoin de s'émanciper et de vivre sa liberté,...*

et je crains de la perdre.

Elle : *Nous avons des soucis avec nos enfants, notamment concernant les résultats scolaires. Du coup nous nous disputons souvent et cela n'arrange rien, bien au contraire.*

Le conseil conjugal et familial.

Un couple n'est pas une relation figée et fixée une fois pour toute : son évolution propre ou des causes extérieures peuvent perturber sa vie ou ses relations avec les autres, et conduire ainsi à des crises périodiques plus ou moins difficiles à vivre.

À l'écoute de la souffrance, des déceptions et des reproches que vit le couple, le conseiller accompagne le couple vers une écoute réciproque et, bien souvent, vers un dialogue renouvelé. D'autres fois, il permet de mûrir une décision de séparation dans une ambiance moins douloureuse.

La thérapie de couple.

Quand un déséquilibre durable ou des crises répétées se sont installées dans un couple, la thérapie de couple leur permet de mieux analyser et comprendre les causes profondes de leurs difficultés.

L'élaboration des conflits profonds, rendue possible par une relation thérapeutique confiante, ouvre à des possibilités de changement en favorisant la transformation du lien vers un avenir plus ouvert et plus serein.

Conseil Conjugal & familial

AGF du Bas-Rhin

-  11, rue du Verdon
67100 STRASBOURG
-  03 88 21 13 80
-  siege@agf67.fr
-  www.agf67.fr



POUR QUI ?

Les personnes qui, à un moment donné, souffrent de leur vie conjugale ou familiale, peuvent rencontrer un conseiller conjugal pour :

- analyser et comprendre le problème.
- dénouer des difficultés relationnelles, affectives et sexuelles.
- améliorer la communication avec leur partenaire.
- dédramatiser les conflits et trouver la «bonne distance» pour un dialogue pacifié.
- mieux traverser la crise pour envisager un avenir possible.
- accéder à une meilleure compréhension de soi-même et de l'autre.
- trouver des solutions personnalisées qu'elles que soient les croyances ou les appartenances sociales.

PAR QUI ?

L'Association Générale des Familles du Bas-Rhin offre des lieux d'écoute et de dialogue, conventionnés par l'Etat et assurés par une équipe mixte de conseillers conjugaux et thérapeutes de couples.

Ces conseillers sont strictement liés au secret professionnel.

Les consultations font l'objet d'une participation financière selon un barème qui prend en compte les revenus et le quotient familial.

Les consultations sont individuelles ou en couple.

N.B : la 1ère consultation est à demi-tarif.

OÙ ?

Les consultations ont lieu sur rendez-vous à :

Strasbourg

11 rue du Verdon
03 88 21 13 80

Sélestat

8 rue Jacques Preiss
03 88 92 15 92

COMMENT ?

Le conseiller conjugal ne «donne» pas de conseil. Il est plus juste de dire qu'il «tient conseil» avec les personnes qui s'adressent à lui.

Par son écoute à la fois active et empathique, il assure un accompagnement compréhensif, attentif et impartial qui permet aux personnes d'élaborer peu à peu leurs propres solutions aux difficultés qu'elles vivent.

La première consultation permet d'exprimer la demande, de poser le cadre et le déroulement des entretiens, ainsi que leur fréquence. Toutes les questions y sont les bienvenues.